

CONCERTATION CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER

OBSERVATIONS DE LA COMMUNE DE LAVERUNE

En raison de sa situation géographique, la commune de Laverune subit au quotidien les mauvaises conditions de circulation sur la partie ouest de Montpellier.

1) Le constat est le suivant :

- a) Laverune est saturée par des embouteillages très importants dans le centre village (traversée) sur ses deux axes en début de matinée et fin d'après-midi (horaires d'embauche et de débauche).

Ces bouchons génèrent :

- l'exaspération de la population
 - des pertes de temps importantes pour les usagers
 - une baisse de la qualité de vie des habitants de la zone ouest
 - des nuisances sonores et olfactives
 - de la pollution
- b) Les RD5, RD5E2, RD5E3, RD5E12 sont de plus en plus fréquentées. Une récente étude démontre un taux de passage de :
- 15 000 véhicules / jour sur la RD5,
 - 7 500 véhicules / jour sur la RD5E3 (avenue Mosson centre ville),
 - 2 500 véhicules / jour sur la RD5E12 (avenue du château centre ville)
 - 4 000 véhicules / jour sur la RD5E2 (accès ZI nord et avenue des Serres centre ville)
- c) Ce phénomène, très important pour une commune de notre taille, est notamment accentué par l'urbanisation en forte croissance sur les communes de Pignan, Cournonterral, Fabrègues, Gigean, Mèze, Villeneuve les Maguelone, qui a pour conséquence d'augmenter le flux.
- d) Laverune est aussi située juste en amont de l'entonnoir généré par les ralentissements à hauteur du rond-point Genevaux, plaque tournante de la circulation ouest.

2) Il en découle la nécessité absolue de réaliser, dans les meilleurs délais, les travaux de contournement ouest de Montpellier.

- Le seul coût de l'opération ne saurait être un critère déterminant au regard des conséquences néfastes d'une telle situation pour l'ensemble des usagers et de la population de Laverune.
- D'où notre incompréhension vis-à-vis des priorités actuelles récemment énoncées, qui s'orientent plus vers un saupoudrage de montants réduits sur plusieurs aménagements moins importants, en lieu et place du financement global de cette opération majeure pour l'avenir de l'ouest de Montpellier.
- Le contournement ouest de Montpellier doit enfin être resitué dans le cadre d'une vision prospective globale de l'aménagement de notre territoire, comprenant la mise en œuvre de la LICOM (liaison intercommunale à l'ouest de Montpellier) et de la Liaison intercommunale d'évitement nord de Montpellier (LIEN).

3) Prise en compte des aménagements environnementaux de la commune de Lavérune :

Lavérune mène depuis déjà de nombreuses années une politique d'acquisition foncière destinée à préserver non seulement les terrains voués à l'agriculture et à la production locale, mais aussi les espaces naturels (trame verte, trame bleue).

Elle a notamment acquis plusieurs terrains en zone humide de la Mosson, dont récemment une parcelle de presque 5 ha destinée à redevenir une zone d'expansion de crues. Ce futur bassin d'expansion bénéficiera aux autres communes situées en amont.

De même, toujours dans le cadre de sa politique environnementale et de la réalisation de son agenda 21, la commune de Lavérune va mettre en œuvre son projet d'agriparc, destiné au développement de l'agriculture bio, en circuit court, et à la pérennisation des espaces préservés.

C'est pourquoi la commune de lavérune sollicite dès à présent le bénéfice de mesures compensatoires par rapport aux ouvrages qui vont être réalisés.

Le Maire,
Roger Caizergues.



Roger CAIZERGUES
maire



Concertation Contournement Ouest de
Montpellier
DREAL Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
Direction Transports
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2.

Lavérune, le 20 octobre 2016,

Objet : Concertation contournement ouest de Montpellier - observations de la commune de Lavérune.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe les observations présentées par la commune de Lavérune sur le projet de contournement ouest de Montpellier (COM).

Comme vous pouvez le constater, notre commune pâtit depuis déjà trop longtemps du manque de structures liées au déplacement à l'ouest de Montpellier et accorde une grande importance sur la réalisation de ces aménagements, qui revêtent un caractère vital pour nos concitoyens.

C'est pourquoi je sollicite, entre autres, que les financements accordés par l'Etat dans le cadre du CPER soient affectés en priorité à cette réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Roger CAIZERGUES

